



École Saint-Julien

Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Projet éducatif

*Adopté
au conseil d'établissement*



*Avril 2005
Lachute, Québec*

Table des matières

Présentation.....p.3

Caractéristiques de l'école et de la clientèle.....p.4

Rôle et structure du projet éducatif.....p.7

Les orientations générales du projet éducatif..... p.10

Instruire

Orientation 1 : Goût d'apprendre.....p.10

Orientation 2 : Langue française.....p.11

Orientation 3 : Méthodes de travail.....p.13

Orientation 4 : Stratégies d'apprentissage.....p.15

Socialiser

Orientation 5 : Milieu sécuritaire.....p.16

Orientation 6 : École, famille et communauté.....p.17

Orientation 7 : Coopération.....p.19

Orientation 8 : Responsabilisation et engagement.....p.20

Qualifier

Orientation 9 : Réussite scolaire.....p.22

Présentation

Le présent document constitue le projet éducatif de l'école primaire St-Julien, de la commission scolaire la Rivière-du-Nord, à Saint-Jérôme.

Le contenu du projet éducatif actuel a donc été élaboré au cours des années scolaires 2003-2004 et 2004-2005, par l'ensemble de l'équipe-école avec la participation active de la direction et sous sa supervision. Un groupe représentatif de parents a également été consulté sur les orientations à privilégier.

L'école a tout d'abord procédé à une auto-analyse des forces et des faiblesses de l'établissement dans le cadre de l'élaboration du plan de réussite. À partir de ce diagnostic, on a choisi un petit nombre d'orientations générales, en tenant compte des orientations nationales énoncées par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la réforme scolaire, des orientations stratégiques de la commission scolaire et du plan de réussite de l'école.

En novembre 2003, les dix orientations générales finalement retenues, et qui structurent le présent document, ont été adoptées par le conseil d'établissement. En décembre 2003, ces orientations ont ensuite été analysées une à une par les éducateurs. Cette analyse a permis d'identifier, dans le vécu de l'école, des activités, programmes et mesures à conserver et à développer, puisque qu'ils actualisaient déjà les orientations. Elle a aussi permis de définir des objectifs du nouveau plan de réussite de l'école en fonction de ces orientations et d'identifier des actions concrètes à mener, à l'intérieur des actualisations annuelles du plan de réussite, afin de traduire les intentions du présent projet éducatif dans l'ensemble du vécu de l'école.



Caractéristiques de l'école et de la clientèle

Historique de l'école Saint-Julien

L'école Saint-Julien, de la commission scolaire de la Rivière du Nord, est située au 218 rue Wilson à Lachute.

En 1896, une première école sur la rue Wilson fut inaugurée. C'est en 1905, qu'une petite école en bois a été construite, à côté de l'église sur la rue Princesse. En 1912, une classe est ajoutée à cette école, les élèves sont regroupés en deux classes mixtes, soit une 1^{ère} et 2^{ème}, une 3^{ème} et 4^{ème} et deux enseignantes y travaillent.

En 1923, on décide de construire un presbytère à l'emplacement de la petite école de bois. Pourtant celle-ci n'a pas été démolie mais vendue et démenagée en deux parties sur deux rues différentes. Une école en briques est construite sur la rue Wilson coin St-Julien et inaugurée en septembre 1925. On y dénombre quatre classes sous la direction des Sœurs Sainte-Croix. Les trois premières années du cours élémentaire y sont enseignées.

C'est en 1944, que les plans d'une école de huit classes abritant une résidence pour religieuses sont tracés et exécutés. Dès lors on dispense le cours élémentaire complet aux jeunes filles.

En 1960-61 on agrandit l'école et la résidence des religieuses, M. Charles-Émile Doris devient principal de la partie Ouest comprenant dix classes. Sœur Sainte-Alise dirige la partie Est du campus.

Durant les années 70, les Services de l'enseignement de la commission scolaire du Long-Sault établissent leurs bureaux dans l'ancienne résidence des religieuses.

Plus tard, dans les années 80, des parents se regroupent afin d'obtenir une école alternative. C'est alors que deux classes innovatrices sont ouvertes dans la partie Est de l'école. On y compte environ 50 élèves de la première à la cinquième année et deux enseignantes.

Depuis la fermeture des classes innovatrices due au manque d'élèves, l'école St-Julien reçoit des élèves du préscolaire jusqu'à la sixième année.

Caractéristiques de l'école et de la clientèle

Le milieu

L'école St-Julien est située à Lachute en milieu défavorisé. Sa cote de défavorisation établie par le ministère de l'éducation est de 9 sur une échelle de 10. De nombreuses familles dépendent de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale et leurs revenus avoisinent le seuil de la pauvreté.

Une majorité d'élèves est transportée par autobus et provient d'un milieu rural et éloigné : isolement, déficience sociale, longues heures passées en autobus, peu de valorisation pour la scolarisation. Plusieurs de nos élèves ont un vécu familial problématique dont beaucoup de familles monoparentales à faible revenu, le degré de scolarisation des parents est faible, le régime de vie est souvent déficient, ce qui amène l'école à devoir fournir de l'aide alimentaire.

Le milieu scolaire proprement dit n'est pas très violent. Nous constatons qu'une certaine tradition semble s'installer au niveau de la fréquentation scolaire puisque plusieurs générations d'une même famille ont suivi leur cours primaire à l'école St-Julien.

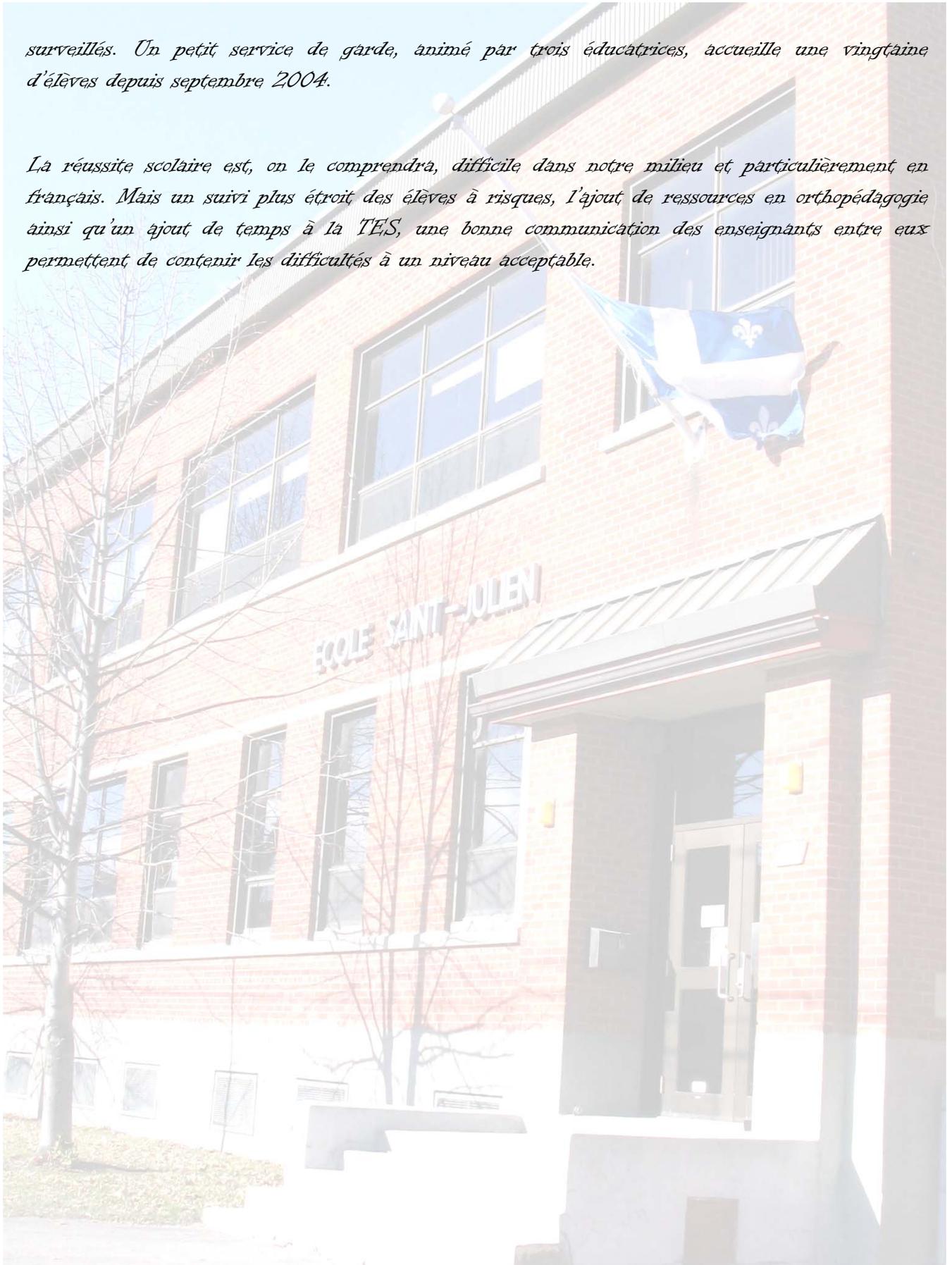
L'école

L'école est de taille moyenne environ 300 élèves. Elle offre l'enseignement préscolaire et primaire de la maternelle à la sixième année. Les élèves sont partagés en 12 classes régulières et en deux classes à vocation particulière soit une classe en difficultés d'apprentissage premier cycle et une autre en difficultés de comportement premier cycle.

L'équipe-école se compose d'une quinzaine d'enseignants, généralistes et spécialistes et de trois techniciens en éducation spécialisée. Des services professionnels à temps partiel sont également assurés en psychologie et en orthophonie ainsi que, en collaboration avec le CLSC, en santé et en travail social. Un directeur, un directeur adjoint un jour semaine et le personnel de soutien (secrétariat et concierge) complètent les effectifs. L'école offre aussi le service des dîners

surveillés. Un petit service de garde, animé par trois éducatrices, accueille une vingtaine d'élèves depuis septembre 2004.

La réussite scolaire est, on le comprendra, difficile dans notre milieu et particulièrement en français. Mais un suivi plus étroit des élèves à risques, l'ajout de ressources en orthopédagogie ainsi qu'un ajout de temps à la TES, une bonne communication des enseignants entre eux permettent de contenir les difficultés à un niveau acceptable.



Rôle et structure du projet éducatif

Rôle du projet éducatif

-  *Le projet éducatif est un outil de cohérence et de développement.*
-  *Au terme d'une démarche dans laquelle se sont engagées toutes les personnes concernées par la vie de l'école, le projet éducatif traduit des intentions communes, qui découlent de la raison d'être de l'école ou, si l'on préfère, de sa mission.*
-  *L'école Saint-Julien a, comme toute école québécoise, une finalité commune définie dans les orientations ministérielles, et particulièrement dans la Loi 180 sur l'instruction publique.*
-  *L'école a également la mission d'intégrer dans son projet éducatif les orientations stratégiques de la commission scolaire, comme le prescrit la loi 124.*
-  *Elle a enfin une mission particulière qui lui vient des besoins de sa clientèle ainsi que des valeurs partagées par la communauté scolaire locale.*
Derrière ces choix d'orientations se profile une conception de l'apprentissage et de l'éducation à laquelle adhèrent les membres de l'école.
-  *Le projet éducatif ne prétend pas décrire ce que toutes les écoles québécoises ont en commun : les documents d'orientation du Ministère et le Programme de formation y pourvoient abondamment. Son rôle est de préciser ce que notre école a de particulier, ce qui la différencie des autres écoles, ce qui la caractérise. Il ne remplace donc pas le projet éducatif national : il s'y ajoute, l'éclaire, le précise ou l'enrichit, selon le cas, et décrit les accents particuliers que l'établissement apporte à la mission éducative générale de l'école.*
-  *Le projet éducatif a une triple fonction : de référence, d'orientation et d'évaluation.*
-  *Le projet éducatif est la mémoire de l'établissement.*
-  *Il vise d'abord à préciser, de façon explicite les priorités permanentes de l'école, au-delà des variations conjoncturelles et des changements de programmes ou de personnel. C'est l'outil qui, pour les prochaines années, permettra à un nouvel arrivant dans l'école, de*



comprendre les éléments essentiels de la culture institutionnelle et de se les approprier, afin de mieux s'intégrer à l'équipe-école et de travailler dans la même direction. C'est sa fonction de référence.

 *Le projet éducatif est la boussole de l'établissement.*

- *Il vise aussi à donner de la cohérence à l'action éducative, à réduire la part de hasard ou d'arbitraire dans le choix des priorités et dans la prise de décision. Dans un contexte où les énergies et les ressources sont nécessairement limitées, il fournit des critères permettant d'affecter prioritairement celles-ci aux projets et aux actions les plus susceptibles de faire progresser l'école dans le sens souhaité. Il débouche sur le plan de réussite de l'école, qui traduit en mesures concrètes les orientations définies par le projet éducatif. C'est sa fonction d'orientation.*

 *Le projet éducatif est la vitrine de l'établissement.*

Dans le cadre des nouvelles responsabilités confiées à l'école, le projet éducatif est un outil de reddition de comptes qui permet de faire le point et d'évaluer le vécu de l'établissement à la lumière de critères et d'indicateurs.

Il faut souligner que le projet éducatif vise à inspirer et non à limiter. Il décrit les directions dans lesquelles l'équipe-école a choisi de faire un effort collectif autour de priorités communes.

Toutefois, dans la mesure où cela demeure compatible avec les orientations institutionnelles, chacun demeure libre de mettre un accent personnel sur l'un ou l'autre des éléments du projet éducatif ou sur des aspects du vécu de l'école qui n'ont pas été retenus comme des priorités collectives : les initiatives personnelles demeurent, elles aussi, importantes.

Le projet éducatif couvre l'ensemble des dimensions de la vie de l'élève à l'école. Il ne se limite pas à telle ou telle activité ponctuelle, à tel cours ou à telle manifestation. Il touche tout autant à la pédagogie et à la vie scolaire qu'aux services et à l'organisation de l'école. On verra qu'un effort significatif a été fait pour analyser les impacts de chaque orientations générale sur les différents aspects de la vie de l'élève à l'école. Le but du projet éducatif est de permettre l'aménagement d'un environnement de qualité centré sur la réussite et qui réponde aux intentions de l'école et aux besoins de la clientèle.

Projet éducatif local et projet éducatif national

La réforme scolaire actuellement en cours se présente comme une tentative de solution aux nombreux problèmes du monde de l'éducation. Notre école profite du renouvellement du projet éducatif actuel pour revoir ses choix pédagogiques, les préciser et faire en sorte qu'ils influencent la pédagogie dans la classe. Elle a donc tenu compte, dans ces choix, d'un certain nombre d'éléments fondamentaux de la réforme. Plusieurs des orientations générales se rattachent directement à des compétences transversales ou à des domaines généraux de formation. Nous signalerons, lorsque ce sera pertinent, les liens directs à établir entre certaines orientations et la réforme.

Les orientations générales et leur grille de lecture:

*L'école Saint-Julien vise à **instruire**, **socialiser** et **qualifier** ses élèves; il s'agit là, d'ailleurs, des trois grandes missions de l'école québécoise.*

*Ces trois missions sont spécifiées en **orientations générales**, qui constituent le cœur du présent projet éducatif :*

-  *orientations 1 à 4 pour la mission **instruire**;*
-  *orientations 6 à 8 pour la mission **socialiser**;*
-  *orientation 9 pour la mission **qualifier**.*

Pour chacune des orientations, on retrouve :

-  *l'énoncé de l'orientation;*
-  *sa **justification**, c'est-à-dire les raisons qui ont amené l'école à la retenir et, lorsqu'il y a lieu, la valeur éducative sous-jacente;*
-  *l'identification de certains éléments du **vécu actuel** de l'école qui actualisent cette orientation. Ces éléments ne sont pas exhaustifs : on n'a retenu, à titre d'illustration, que quelques éléments représentatifs du vécu institutionnel de l'école;*
-  *son ou ses **objectifs**, qui précisent les aspects de l'orientation générale qui seront particulièrement actualisés au cours des prochaines années. Il ne s'agit pas de moyens d'action proprement dits (qui apparaîtront dans le plan de réussite de l'école), mais d'une clarification de l'orientation.*



Les orientations générales du projet éducatif

INSTRUIRE

Orientation 1: Goût d'apprendre

L'école vise à développer chez l'élève le goût d'apprendre, d'explorer et de découvrir.

L'élève fournit l'effort nécessaire à l'apprentissage s'il est motivé. En diversifiant les situations d'apprentissage et les interactions, en lui proposant de s'investir dans des projets significatifs et proches de sa réalité et de ses préoccupations, l'école vise à créer un climat propice au développement de la curiosité intellectuelle et conforme aux visées du Programme de formation. Ce souci de stimulation de l'élève est d'autant plus important dans un milieu défavorisé comme le nôtre, qui a plus de difficulté à produire des sources de stimulation diversifiées.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants:.

OBJECTIF 1.1 : Faire réaliser des projets structurés et variés

L'équipe-école poursuivra ses efforts pour engager l'élève dans des activités et projets pédagogiques variés et concrets tout en tenant compte des particularités de sa clientèle. Les interactions avec des personnes extérieures à l'école seront valorisées. (visites exploratoires, ouverture sur les métiers...)

OBJECTIF 1.2 : Accroître la diversification de l'enseignement aux élèves

La diversité est source de motivation. L'équipe-école dans un souci de susciter l'intérêt de chacun diversifiera ses thèmes et ses approches pédagogiques.

INSTRUIRE

Orientation 2: Langue française

L'école vise à développer chez l'élève des compétences liées à la maîtrise de la langue française.

La maîtrise de la langue est un outil indispensable d'accès à l'ensemble des savoirs et d'organisation de la pensée. C'est aussi la condition de la poursuite des études et la marque de l'appartenance à la culture québécoise. Comme outil de communication, c'est enfin un élément essentiel de la compétence transversale Communiquer efficacement du Programme de formation.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants :

OBJECTIF 2.1 : Accroître les occasions de lecture signifiante pour l'élève

L'élève doit percevoir l'écriture et la lecture comme des outils de communication utiles dans tous les domaines de la vie et ne pas les associer, dans sa perception, aux seuls travaux scolaires. Animée par cette préoccupation, l'équipe-école poursuivra tout d'abord les efforts déjà entrepris pour implanter la pédagogie de l'approche équilibrée en lecture et en écriture. De plus, elle visera à proposer à l'élève des situations diversifiées exploitant les différentes intentions de lecture et d'écriture : loisir, goût de découvrir, communication interpersonnelle, recherche d'information, aussi bien dans des contextes libres que structurés.

OBJECTIF 2.2 : Uniformiser les procédures de correction

Toute compétence intègre certaines techniques et procédures que l'élève doit approfondir et maîtriser d'une année à l'autre. Qu'il s'agisse d'un code d'autocorrection, de techniques méthodologiques de recherche d'information, de normes de présentation ou de stratégies de lecture et d'écriture, il importe que ces outils techniques soient cohérents entre eux et, idéalement, uniformes pour toute l'école, de façon à permettre à l'élève de s'appuyer sur ses connaissances antérieures pour approfondir sa maîtrise. L'équipe-école devra donc se concerter et voir à l'établissement formel de ces éléments méthodologiques et produire un référentiel institutionnel éventuellement intégré dans l'agenda scolaire, un cahier de méthodologie ou un coffre à outils standardisé.

OBJECTIF 2.3 : Utiliser les stratégies et les procédures pertinentes à l'orientation

Toute compétence intègre certaines techniques et procédures que l'élève doit approfondir et maîtriser d'une année à l'autre. Qu'il s'agisse d'un code d'autocorrection, de techniques méthodologiques de recherche d'information, de normes de présentation ou de stratégies de lecture et d'écriture, il importe que ces outils techniques soient cohérents entre eux et, idéalement, uniformes pour toute l'école, de façon à permettre à l'élève de s'appuyer sur ses connaissances antérieures pour approfondir sa maîtrise. L'équipe-école devra donc se concerter et voir à l'établissement formel de ces éléments méthodologiques et produire un référentiel institutionnel éventuellement intégré dans l'agenda scolaire, un cahier de méthodologie ou un coffre à outils standardisé.

OBJECTIF 2.4 : Multiplier les occasions significatives d'écriture

L'élève doit percevoir l'écriture et la lecture comme des outils de communication utiles dans tous les domaines de la vie et ne pas les associer, dans sa perception, aux seuls travaux scolaires. Animée par cette préoccupation, l'équipe-école poursuivra tout d'abord les efforts déjà entrepris pour implanter la pédagogie de l'approche équilibrée en lecture et en écriture. De plus, elle visera à proposer à l'élève des situations diversifiées exploitant les différentes intentions de lecture et d'écriture : loisir, goût de découvrir, communication interpersonnelle, recherche d'information, aussi bien dans des contextes libres que structurés.

INSTRUIRE

Orientation 3: Méthodes de travail

L'école vise à apprendre à l'élève à se donner des méthodes de travail efficaces.

Dans une société de plus en plus complexe où le contexte d'accomplissement des tâches est de moins en moins normalisé, il est essentiel que l'élève sache organiser son travail et déployer des stratégies et des procédures variées, qu'il s'agisse de planifier des opérations, de rechercher de l'information ou d'organiser son temps et ses ressources. Nous constatons des déficiences chez nos élèves à ce chapitre et nous veillerons donc à les équiper adéquatement, d'autant plus qu'il s'agit d'une compétence transversale du Programme de formation.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants :

OBJECTIF 3.1 : Essayer des techniques de gestion du travail scolaire

Afin d'aider l'élève à s'organiser dans son travail l'équipe-école s'assurera d'utiliser et de mettre à la disposition des élèves le référentiel institutionnel produit.

Toute compétence intègre certaines techniques et procédures que l'élève doit approfondir et maîtriser d'une année à l'autre. Qu'il s'agisse d'un code d'autocorrection, de techniques méthodologiques de recherche d'information, de normes de présentation ou de stratégies de lecture et d'écriture, il importe que ces outils techniques soient cohérents entre eux et, idéalement, uniformes pour toute l'école, de façon à permettre à l'élève de s'appuyer sur ses connaissances antérieures pour approfondir sa maîtrise. L'équipe-école devra donc se concerter et voir à l'établissement formel de ces éléments méthodologiques et produire un référentiel institutionnel éventuellement intégré dans l'agenda scolaire, un cahier de méthodologie ou un coffre à outils standardisé.

OBJECTIF 3.2 : Uniformiser les stratégies et procédures

Afin d'aider l'élève à s'organiser dans son travail l'équipe-école s'assurera d'utiliser et de mettre à la disposition des élèves le référentiel institutionnel produit.

Toute compétence intègre certaines techniques et procédures que l'élève doit approfondir et maîtriser d'une année à l'autre. Qu'il s'agisse d'un code d'autocorrection, de techniques méthodologiques de recherche d'information, de normes de présentation ou de stratégies de lecture et d'écriture, il importe que ces outils techniques soient cohérents entre eux et, idéalement, uniformes pour toute l'école, de façon à permettre à l'élève de s'appuyer sur ses connaissances antérieures pour approfondir sa maîtrise. L'équipe-école devra donc se concerter et voir à l'établissement formel de ces éléments méthodologiques et produire un référentiel institutionnel éventuellement intégré dans l'agenda scolaire, un cahier de méthodologie ou un coffre à outils standardisé.

INSTRUIRE

Orientation 4: Stratégies d'apprentissage

L'école doit amener l'élève à réfléchir sur la façon dont il apprend et à maîtriser des stratégies d'apprentissage

L'attention au processus d'apprentissage appelle une participation plus active de l'élève à la démarche d'évaluation en cours d'apprentissage. Au moyen de l'auto-évaluation il est invité tout au long de son cheminement à prendre conscience de sa démarche, à l'analyser et ainsi à mieux maîtriser les stratégies d'apprentissages.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants:

OBJECTIF 4.1: Intégrer l'auto évaluation de façon systématique dans les situations d'apprentissage

Afin d'amener l'enfant à s'auto-évaluer, différents outils et moyens n'ayant pas tous nécessairement un caractère officiel seront utilisés (portfolio, étiquettes, grilles, etc...)

OBJECTIF 4.2: Maximiser le réinvestissement des stratégies d'apprentissage

Des activités de réinvestissement seront prévues régulièrement.

SOCIALISER

Orientation 5: milieu sécuritaire

L'école doit être un milieu sécuritaire, non-violent et favorisant la résolution des conflits

L'élève a le droit de se scolariser dans un environnement où il se sente en sécurité et respecté. L'école affirme clairement que la diversité sociale et culturelle est source de richesse, que toute personne a droit au respect et que les conflits doivent être résolus par des moyens pacifiques. Une attitude de tolérance envers l'autre, malgré ses différences, doit faire partie de l'éducation donnée à notre école. C'est la condition de base du fonctionnement social et de la création d'un climat propice aux apprentissages.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants:

OBJECTIF 5.1 : Implanter un programme structuré afin de contrer la violence

L'école s'est déjà engagée dans le programme Vers le Pacifique, qui vise explicitement le développement d'habiletés sociales orientées vers la prévention et la résolution des conflits. Nous poursuivrons notre effort d'éducation en ce sens, en diversifiant notamment les ateliers offerts aux jeunes.

OBJECTIF 5.2 : Sécuriser et animer les lieux et les temps non structurés de l'école

Tout en assumant nos responsabilités d'encadrement, nous entendons responsabiliser les élèves dans leurs interactions à la mesure de leurs âges. La participation des parents ou autres personnes-ressources est encouragée.

SOCIALISER

Orientation 6: École, famille et communauté

L'école doit développer chez l'élève l'appartenance à son école et l'ouverture à sa communauté

L'école est non seulement un lieu de scolarisation, c'est aussi l'un des deux milieux de vie de l'élève, l'autre étant la famille. Nous souhaitons que les apprentissages vécus à l'école soient renforcés à la maison et que les réalités familiales et communautaires trouvent un écho à l'école, afin que l'élève puisse développer un sentiment d'appartenance.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants:

OBJECTIF 6.1 : Accroître les interactions école communauté

Nous avons la chance de vivre dans un quartier où les organismes communautaires sont actifs et présents et interviennent, dans plusieurs cas, simultanément auprès des enfants et des parents. Nous entendons exploiter cette convergence de préoccupations en les accueillant à l'école et en exploitant leur expertise.

OBJECTIF 6.2 : Valoriser les réalisations de l'élève

Afin de valoriser l'élève l'équipe-école l'encourage à présenter ses réalisations en utilisant différents moyens. Du fait même son estime de soi s'accroît augmentant son degré d'appartenance à l'école.

OBJECTIF 6.3 : Créer des symboles visibles d'appartenance à l'école

L'équipe-école s'assure de l'utilisation du logo créé par un élève et choisi lors d'un concours. Lors du projet «Un écrivain à l'école» (M. Jacques Foucher) des chansons ont été composées par différents groupes classes. Parmi ces compositions, une chanson sera sélectionnée, par l'ensemble des élèves, afin de devenir la «chanson-thème» de l'école.



SOCIALISER

Orientation 7: COOPÉRATION

L'école vise à favoriser la coopération, l'entraide et le travail d'équipe.

Même si elles constituent des conditions de base, le respect et l'ouverture ne suffisent pas; l'élève doit pouvoir interagir activement de façon harmonieuse avec les autres et apporter sa contribution positive au travail collectif et à la qualité de vie de la communauté. C'est d'ailleurs une exigence de plus en plus importante des employeurs dans le monde du travail. Cette culture de la coopération (qui est un élément majeur du Programme de formation, tant au chapitre des compétences transversales qu'à celui des domaines généraux de formation) doit se retrouver tout autant en classe que dans l'ensemble des aspects du vécu de l'élève à l'école.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants:

OBJECTIF 7.1 : Implanter des techniques d'apprentissage coopératif

Les lois de la coopération sont enseignées aux élèves afin d'y référer et de les utiliser systématiquement.

OBJECTIF 7.2 : Installer des mécanismes de régulation par les pairs

Parrainages, jumelage d'élèves, etc... voilà autant de mécanismes permettant aux jeunes de s'engager activement dans leurs apprentissages. La participation et l'acceptation par l'élève de responsabilités formelles et d'engagements par rapport à d'autres élèves contribue au développement d'une culture de la coopération.

SOCIALISER

Orientation 8: Responsabilisation et engagement

L'école doit apprendre à l'élève à se fixer des objectifs et à respecter ses engagements

L'école a un rôle à jouer pour apprendre à l'élève à se responsabiliser. Aux moyens d'expériences variées on lui demandera de faire des choix, de les justifier et d'en évaluer les conséquences afin de l'amener à respecter ses engagements.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants:

OBJECTIF 8.1: Formaliser les engagements de l'élève

L'éducation à la responsabilité commence par une bonne part d'initiative personnelle; pour que l'élève apprenne à assumer les conséquences de ses choix, il faut d'abord qu'il puisse faire des choix en fonction d'objectifs qui ont du sens pour lui et qui soient acceptables pour son développement. L'école créera ces occasions sur le plan collectif en exploitant les défis, corvées et concours et sur le plan individuel en aidant l'élève à définir des objectifs à atteindre, tant sur le plan de la réussite scolaire que sur le plan du comportement.

OBJECTIF 8.2: Accroître les responsabilités confiées aux élèves

Que ce soit par l'engagement dans certains comités organisateurs ou par la participation à un conseil étudiant ou par l'acceptation de responsabilités dans la classe ou dans l'école, nous souhaitons fournir à nos élèves des lieux où ils pourront contribuer à la qualité de la vie collective.

OBJECTIF 8.3: Valoriser les réalisations des élèves

Afin de valoriser l'élève l'équipe-école l'encourage à présenter ses réalisations en utilisant différents moyens. Du fait même son estime de soi s'accroît augmentant son degré d'appartenance à l'école.

L'équipe-école s'assure de l'utilisation du logo créé par un élève et choisi lors d'un concours. Lors du projet «Un écrivain à l'école» (M. Jacques Foucher) des chansons ont été composées par différents groupes classes. Parmi ces compositions, une chanson sera sélectionnée, par l'ensemble des élèves, afin de devenir la «chanson-thème» de l'école.



QUALIFIER

Orientation 9: Réussite scolaire

L'école doit tenir compte de la diversité des aptitudes et des intérêts des élèves dans son offre de services éducatifs

L'école a le devoir de rendre possible la réussite scolaire de tous les élèves. Elle a la responsabilité d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires.

Cette orientation se développe en fonction des objectifs suivants:

OBJECTIF 9.1 : Intensifier le dépistage des élèves en difficultés

Les études sur la réussite scolaire démontrent que les efforts de dépistage et de prévention les plus efficaces sont ceux qui prennent place au tout début de la scolarisation, au moment où l'élève met en place ses assises cognitives. Notre école attache déjà une importance particulière aux interventions de nature orthopédagogique en maternelle et au premier cycle, et entend intensifier ses efforts en ce sens.

OBJECTIF 9.2 : Offrir de l'enrichissement aux élèves plus performants

L'école apporte sa contribution aux élèves plus performants par certaines actions-ciblées que l'équipe-école déterminera (regroupements ponctuels, activités ou ateliers).